

## Demande de subvention

La Ville d'Epône soutient les projets des associations, qui font vivre la Ville et participent au rayonnement de la commune.

Il existe deux types de subventions octroyées par la Ville :

- **Les subventions indirectes - les aides matérielles**

La Ville met à disposition des salles municipales ponctuelles ou régulières, le prêt de matériel, le soutien en relais de communication et l'appui logistique aux associations pour la mise en place de leurs manifestations.

- **Les subventions de fonctionnement**

Les associations loi 1901 déclarées en Préfecture et publiées au Journal Officiel peuvent déposer un dossier de demande de subvention à la Ville.

Les subventions versées par une collectivité locale sont :

- facultatives : elles sont soumises à l'unique appréciation de la Ville,
- précaires : elles ne sont en aucun cas automatiquement reconduites l'année suivante,
- conditionnelles : elles doivent obéir à certaines conditions de légalité telles que l'existence d'un intérêt public et communal.

### Période de demande

La période à laquelle l'association peut déposer une demande de subvention dépend de chaque Mairie. Elle est précisée sur cette page. Quand aucune date n'est mentionnée, privilégiez un dépôt du dossier à l'automne, avant que les comptes de la commune soient votés.

### Formulaire de demande

Nous vous invitons à utiliser le formulaire de démarche en ligne et de le renseigner pas à pas ou à le télécharger ci-dessous.

Cerfa n° 12156\*05 à [télécharger ici](#).

Nous vous invitons à présenter vos actions de la manière la plus précise possible. Nous vous remercions par avance du soin que vous apporterez à l'exposé de votre demande, en veillant à ce que chaque partie du dossier soit intégralement complétée, même si aucun changement n'est à signaler au sein de votre association.

Votre dossier de demande de financement doit être le plus complet possible et comporter :

- une lettre de présentation de l'association mentionnant entre autres la liste des membres responsables ;
- une lettre de motivation relative au projet ;
- une description de l'action avec si possible des indicateurs d'évaluation en ce qui concerne la faisabilité et la pertinence du projet ;
- le budget prévisionnel ;
- les comptes rendus de la dernière assemblée générale et compte de résultat de l'année ;
- la somme demandée.

A noter : la rédaction et l'envoi des dossiers de demandes de subvention ne créent en aucun cas, pour la Ville, l'obligation d'octroyer une subvention.

### Intérêt local

Une subvention ne peut être octroyée que pour des projets d'intérêt local.

L'assemblée délibérante de la collectivité est seule juge de l'intérêt local. Il n'y a aucune obligation légale à verser des subventions aux associations locales : c'est un pouvoir discrétionnaire.

Il est primordial de construire un bon argumentaire afin de convaincre les élus de l'intérêt de votre action pour le territoire concerné.

### Conditions d'attribution

La Ville accorde une priorité aux demandes des associations ayant leur siège social à Epône ou développant une activité significative sur la ville.

L'attribution d'une subvention publique impose des obligations aux bénéficiaires, en matière notamment de justification de l'utilisation de l'aide allouée : transmission des documents comptables certifiés, bilan d'activités... Si les objectifs n'ont pas été atteints, la collectivité est en droit de ne pas verser la subvention, ou de se faire rembourser les éventuelles avances.

Rien n'oblige formellement la Mairie à répondre sous quelque forme que ce soit.

Lorsque la réponse est positive, et au-delà du seuil de 23 000 euros, l'élaboration d'une convention est obligatoire.

En dessous, une convention peut être utile dans la mesure où elle précisera les termes de l'octroi de la subvention (versement, temporalité, montant...).

Indique un champ requis

#### Vos coordonnées

Nom

Prénom

Courriel

Téléphone

### Votre demande

Nom de l'association

#### Catégorie

- Culturelle  
 Sportive

Président

Trésorier

Nombre approximatif d'adhérents

Exemple : 45

#### Statuts

No file selected

1 seul fichier.  
Limité à 20 Mo.  
Types autorisés : pdf.

#### RIB

No file selected

1 seul fichier.  
Limité à 20 Mo.  
Types autorisés : pdf.

#### Publication au Journal Officiel

No file selected

1 seul fichier.  
Limité à 20 Mo.  
Types autorisés : jpg, jpeg, png, pdf.

#### Attestation assurance de responsabilité civile

No file selected

1 seul fichier.  
Limité à 20 Mo.  
Types autorisés : jpg, jpeg, png, pdf.

#### Rapport financier de l'année

No file selected

1 seul fichier.  
Limité à 20 Mo.  
Types autorisés : pdf, doc, docx, odt, xls, xlsx, ods.

#### Procès verbal de l'Assemblée Générale

No file selected

1 seul fichier.  
Limité à 20 Mo.  
Types autorisés : pdf, doc, docx, odt.

#### Budget réalisé l'année passée

No file selected

1 seul fichier.  
Limité à 20 Mo.  
Types autorisés : jpg, jpeg, png, pdf, doc, docx, xls, xlsx.

Budget prévisionnel

No file selected

1 seul fichier.

Limité à 20 Mo.

Types autorisés : jpg, jpeg, png, pdf, doc, docx, xls, xlsx.

Note de demande de subvention

No file selected

1 seul fichier.

Limité à 20 Mo.

Types autorisés : pdf, doc, docx, odt.

Présentation qualitative du projet

No file selected

1 seul fichier.

Limité à 20 Mo.

Types autorisés : pdf, doc, docx, odt.

Subventions précédentes

Préciser l'année et le montant accordé.

Montant demandé

Exemple : 2000 €

J'ai lu et j'accepte les conditions générales d'utilisation des services.

[Consulter](#)

### Liens utiles

[Demande en ligne sur Service public](#)

### Contact

Service Accueil

01 30 95 05 05

[population@epone.fr](mailto:population@epone.fr)